

Ministère des finances et de l'
Économie

Correspondance

20-12-1976

Doc. 1
Pog 4

16/10/76

Kigali, le 29 Septembre 1976.-

N° 736/BC.05.09.

Le Conseil des Adjudications

- A Monsieur le Ministre des Finances et de l'Economie
KIGALI.-
- Monsieur le Ministre du Plan
KIGALI.-
- Monsieur le Ministre des Travaux Publics et de l'Equipement
KIGALI.-
- Monsieur le Secrétaire Général au Ministère des Travaux Publics et de l'Equipement
KIGALI.-
- Monsieur le Secrétaire Permanent du C.N.P.E. à la Présidence de la République
KIGALI.-
- Monsieur le Délégué de la Commission de la C.E.E. B.P. 515
KIGALI.-
- V- Monsieur le Directeur Général des Affaires Economiques et Financières à la Présidence de la République
KIGALI.-
- Monsieur le Directeur Général de l'Inspection et Contrôle du Plan au Ministère du Plan
KIGALI.-
- Monsieur le Directeur Général de l'Emploi et de la Sécurité Sociale au Ministère de la Fonction Publique
KIGALI.-
- Monsieur LIZINDE Antoine, Directeur Général de l'Electrogaz
KIGALI.-
- Monsieur GASIGWA Straton, Directeur Technique à l'Electrogaz
KIGALI.-
- Monsieur le Directeur du Service du Change à la Banque Nationale du Rwanda
KIGALI.-
- Monsieur LAMERS, Délégué Technique de la Commission de la C.E.E. B.P. 515
KIGALI.-
- Monsieur WINKLER, Chef de Mission au Bureau Lahmeyer International
KIGALI.-
- Monsieur Régimont G., Conseiller Technique au Ministère des Travaux Publics et de l'Equipement
KIGALI.-

- Monsieur RUGARAVU Joseph, Chef d'approvisionnements à l'Electrogaz
KIGALI.-
- Monsieur Bouillie, Ingénieur Civil au Bureau Lahmeyer International
KIGALI.-
- Monsieur MUJYACYERA Innocent, Fonctionnaire au Ministère des Travaux Publics et de l'Equipement
KIGALI.-

Monsieur le Ministre,
Monsieur le Secrétaire Général,
Monsieur le Secrétaire Permanent,
Monsieur le Délégué,
Monsieur le Directeur Général,
Monsieur le Directeur Technique,
Monsieur le Directeur,
Monsieur le Délégué Technique,
Monsieur le Chef de Mission,
Monsieur le Conseiller Technique,
Monsieur le Chef d'approvisionnement,
Monsieur l'Ingénieur Civil,
Monsieur le Fonctionnaire,

J'ai l'honneur de vous transmettre par la présente, le procès-verbal de réception provisoire de 2 maisons d'habitation à Gikondo construites par la S.G.E.E.M. dans le cadre de la ligne Aérienne 110 KV de Kigali à Kigoma.

Je vous en souhaite bonne réception.

Le Président du Conseil des Adjudications,

RUHAMANYA Vincent.-



Copie pour information à:

- Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise KIGALI.-

Procès-verbal de réception provisoire de 2 maisons d'habitation construites par la S.G.E.E.M. dans le cadre de la ligne Aérienne 110 KV de KIGALI à KIGOMA.

L'an mil neuf cent soixante seize, le 7ème jour du mois de Septembre, la Commission de Réception de la République Rwandaise composée comme suit:

Du côté de l'Administration:

MM.-Régiment G:

-Conseiller Technique au Ministère des Travaux Publics et de l'Equipement.

· MUJYACYERA Innocent

-Fonctionnaire au Ministère des Travaux Publics et de l'Equipement.

-MUHUTU Augustin

-Secrétaire-Adjoint du Conseil des Adjudications au Ministère des Finances et de l'Economie.

Du côté de l'Electrogaz:

MM.-LIZINDE Antoine

-Directeur Général de l'Electrogaz.

-GASIGWA Straton

-Directeur Technique à l'Electrogaz.

-RUGARAVU Joseph

-Chef d'Approvisionnements à l'Electrogaz.

Du côté du Bureau Lahmeyer International:

MM.-Winkler

-Chef de Mission au Bureau Lahmeyer International.

-Bouillie

-Ingénieur Civil au Bureau Lahmeyer International.

Du côté FED:

M. LAMERS

-Délégué Technique de la Commission de la C.E.E. B.P. 515 Kigali.

s'est rendue sur place et lieux (à Gikondo) pour procéder à la réception provisoire des travaux de construction de deux maisons d'habitation et leur équipement mobile, ensemble réalisé par l'entreprise SGEEM.

Monsieur Maurice BIGNON, Représentant de l'entreprise SGEEM au Rwanda assistait également à la réception. Après visite détaillée de l'ensemble des locaux et de l'équipement mobile, la Commission constate que si les travaux ont été exécutés selon les règles de l'art de bâtir et suivant les prescriptions des documents régissant le marché, elle formule néanmoins les remarques ci-après que l'entreprise devra corriger immédiatement étant donné que les techniciens de l'Electrogaz voudraient ~~occuper ces maisons~~ le plus rapidement possible.

.../..

Remarques particulières:

Maison n° 4

Dans le salon:

- fournir et placer les verrous des portes du garde-manger qui manquent
- la serrure de la porte du garde-manger ne fonctionne pas, à corriger
- une lampe manque une rosace, à fournir et placer.
- installer correctement le système de double allumage.

Dans la chambre:

- remplir d'enduit toutes les ouvertures au dessus de la porte.
- les fissures apparentes sur le pavement sont à corriger.

A l'extérieur du bâtiment:

- les briques doivent être nettoyées
- réparer toutes les fissures visibles sur le pavement de l'extérieur
- les escaliers se trouvant sur le côté droit du pavement extérieur du bâtiment sont à enlever.

Chambre n° 2:

- les serrures des portes des armoires murales sont à changer et fournir les clefs appropriées.

Salle de bain:

- la vitre cassée est à remplacer.

Dans la cuisine:

- le grillage du garde-manger est troué, à refaire.

Maison n° 5:

Dans le salon:

- un verrou manque à la grande porte menant vers l'extérieur, il est à fournir et à placer.
- la clenche de la grande porte n'est pas mise, à refaire.
- mettre une douille manquante à une lampe dans le salon.
- le boîtier de téléphone est à fermer
- le garde-manger n'a pas de clefs, elles sont à fournir.

Salle de bain:

- refixer convenablement le robinet et la petite tablette.
- revoir la tuyauterie du chauffe-eau

Cuisine:

- le grillage du garde-manger est troué, à remédier.

Chambre à coucher n° 3:

- 1 clef de l'armoire manque, elle est à fournir.
- poignée de la porte de l'armoire murale est à fixer convenablement.
- refixer convenablement la clenche de l'armoire et l'entrée des clefs.

Remarques Générales valables pour les deux bâtiments:

- Revoir toutes les portes des armoires murales.
- Tout le plafond est à revoir et doit être refait correctement.
- Mettre tous les placards qui manquent à toutes les armoires.
- Revoir la fermeture et la fixation de toutes les armoires.
- Réparer toutes les fissures du pavement tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des bâtiments.
- Nettoyer toutes les briques extérieures.
- La plinthe à l'intérieur des maisons doit avoir les dimensions voulues et être de couleur noire.
- Fixer au bon endroit tous le verrous des armoires murales.
- Le pavement tout au tour des maisons doit être poli et lisse.
- Les escaliers se trouvant du côté droit à l'extérieur des maisons sont à enlever complètement.

Les membres de la Commission ont exprimé leur désir de voir les maisons mises en bon état, par la S.G.E.E.M. car les techniciens de l'Electrogaz veulent les occuper le plus rapidement possible.

La Commission de Réception a été fort étonné de constater que tout l'équipement mobile a été utilisé avant la reprise des maisons par l'Electrogaz.

Fait à Gikondo selon le jour, mois et an comme ci-dessus.

Les Membres:

MM. -LIZINDE Antoine.-

-GASIGWA Straton.-

-Winkler.-

-REGIMONT G.

-LAMERS.-

-RUGARAVU Joseph.-

-MUJYACYERA Innocent.-

-Bouillie.-

-MUHUTU Augustin.-

Yannet observateur

Yannet